

Note d'information



Objet : Aide au montage de projets « Demain à bicyclette 2024 »

Enclencher des dynamiques autour du développement du vélo en lien avec les citoyens du territoire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération a défini des objectifs de réduction des émissions de polluants (-28 % dans les transports) et d'augmentation de la part modale des modes actifs : il y a seulement 1 % de part modal pour le vélo sur l'Agglomération en 2018, la moyenne nationale se situe actuellement à 3,5 % selon l'association « Vélo et Territoire » en 2022.

Seule la réalisation d'aménagements cyclables ne suffit pas à favoriser la pratique du vélo. Bien d'autres conditions sont apparues nécessaires pour accompagner le cycliste, sécuriser ses déplacements, conforter sa pratique et le former.

Politique cyclable de l'Agglomération :

La commission Aménagement et Revitalisation des Territoires de l'Agglomération ouvre pour la seconde édition une enveloppe d'environ 5 000€ pour développer des projets citoyens en lien avec le vélo.

Des actions sont déjà entreprises par l'Agglomération comme le service de location longue durée de 200 vélos à assistances électrique, le déploiement de 14 abris vélo sécurisés, l'enquête sur la pratique cyclable réalisée en avril 2022, ainsi que l'implication citoyenne pour le Plan Vélo Communautaire qui en phase de finalisation.

L'Agglomération réitère donc cette action, directement tournée vers les citoyens en les aidant à financer des projets contribuant au système vélo¹.

¹ Le système vélo est l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre.

Note d'information

Objectifs de l'appel à projet 2024 : Mobilisation et participation citoyenne dans les démarches de développement du vélo

Le projet « Demain à bicyclette » a pour but de donner un coup de pouce, ou faire émerger, des projets contribuant au renforcement de la part modale vélo sur le territoire en :

- Favoriser l'usage du vélo quotidien,
- Enclencher des dynamiques autour de la mobilisation citoyenne pour ce moyen de transport, fédérer les citoyens et créer du lien social,
- Soutenir des actions de sensibilisation, formation et/ ou animation pour la mise en œuvre des transitions,

Il s'agit d'accompagner les démarches citoyennes sur la thématique vélo en finançant les projets ayant pour but de démocratiser ou développer la pratique cyclable.

Cet appel à projet porte sur tous les projets en lien avec le vélo (mise en place technique, animation, évènement, ...).

Il s'adresse à plusieurs types de publics pour en faire un projet citoyen.

Périmètre de l'appel à projets

Les axes à privilégier sont :

Axes	Exemples de projets éligibles
Sensibilisation / pédagogie	Sensibilisation autour des vertus du vélo, cyclobus...
Formation au vélo	Programme (re)mise en selle, développement du savoir rouler à vélo...
Evènementiel	Bourse au vélo, spectacles sur la mobilité active...
Développement de service	Vélopartage, Atelier de réparation ou d'autoréparation...

Financement

Une enveloppe de 5 000 euros est fléchée dans le budget annexe transport en 2024. Il a été convenu que les projets ne peuvent dépasser un plafond de 1000 euros HT.

Le financement peut être au maximum financé par l'Agglomération à 80 %. L'association bénéficiaire doit financer à minima 20 % de son projet.

Les dépenses liées à l'investissement comme au fonctionnement sont éligibles en prenant en compte les critères d'éligibilité. Toutes les dépenses sont à justifier sur la base de facture au nom de la structure qui porte le projet.

Note d'information

Dépenses éligibles :

- Défraiement d'intervenant
- Equipements collectifs
- Matériel de communication

Dépenses non-éligibles :

- Achat d'équipements individuels
- Valorisation du temps de bénévolat

Publics cibles

Habitants du territoire de l'agglomération (57 Communes) ayant un projet favorisant le développement des modes actifs situé sur le territoire de l'Agglomération

Pour être éligible le projet devra être déposé par une association basée sur le territoire de l'Agglomération quel que soit son activité initiale.

Calendrier prévisionnel

- Lancement de la consultation le 3 mai 2024 dans le cadre de mai à vélo.
- Délai de réponse du 6 mai au vendredi 23 août 2024
- Fin aout : analyse des candidatures
- 1ère semaine de septembre si besoin audition des candidats et de leurs projets
- Annonce des lauréats lors de la semaine européenne de la mobilité (16 au 22 septembre 2024) & U3P
- 1 an pour mise en place du projet

Méthodologie

Pour y répondre, les projets éligibles peuvent être des actions de sensibilisation, communication, d'organisation de réparation de vélo ou de médiation constituant un levier pour le report modal ou participant à l'élaboration.

Critères de sélection de l'appel à projets :

Sera privilégié le soutien aux démarches satisfaisant **les critères suivants** :

- Les démarches structurantes et innovantes d'implication des habitants sur le long terme,
- La qualité méthodologique du projet et le niveau de participation et de décision des citoyens qui seront notamment appréhendés au travers des éléments suivants :
- La définition précise des objectifs et des moyens mis en œuvre,
- La gouvernance mise en place dans la démarche (modalités de la prise de décision, partenaires...),

Note d'information

- Les dimensions éducatives et pédagogiques mises en œuvre (acculturation, transfert de compétences, apprentissage, autonomie, formation-action...),
- Les processus, outils et méthodologies mis en place pour assurer :
 - La participation et l'implication des publics (techniques d'animations, intégration des temps dédiés à la participation dans le projet, techniques et réseau de communication et de mobilisation, démarches de recherche-action impliquant des experts en sciences sociales...),
 - L'intégration des publics éloignés des transitions et diversité du public touché (solidarité entre les publics, et solidarité entre les territoires), implication du tissu local (bénévolat, associations, secteur marchand...)
- La mise en œuvre de la transversalité :
 - Entre les thématiques abordées,
 - Entre les différentes structures et acteurs du territoire. L'appel à projets souhaite renforcer le lien entre les différents acteurs et acteurs du territoire portant un projet partenarial sur les transitions.
- Aspect novateur de la proposition, originalité du projet,
- Capacité du porteur à animer le projet,
- Rayonnement communautaire du projet (localisation du projet, public touché, moyens de communication engagés),
- Les rendus / conséquences attendues / effets produits de la démarche, ainsi que les impacts sur la décision publique,
- L'évaluation du projet (méthodologie et indicateurs de suivi) : résultats attendus (nombre de personnes touchées, impact social, environnemental, impact sur le changement de comportement sur la mobilité individuelle...).

Pièces à transmettre

- Une lettre adressée au Président de l'Agglomération signée du représentant de l'association avec montant souhaité et l'intitulé du projet concerné,
- Le règlement signé,
- La fiche projet remplie,
- Statuts de l'association. Document à jour à la date de dépôt de la présente demande,
- Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE. Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention,
- Autorisation à ce que l'Agglomération communique sur leur projet s'il est retenu
- Les justificatifs de dépenses à envisager.

Pour les projets retenus :

- Un RIB,
- Un bilan de l'action,
- Les dépenses réellement engagées pour le projet pour son cofinancement par l'Agglomération